

3 - L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3 1 - Le patrimoine

Le service de l'assainissement collectif remplit deux missions principale (collecte et traitement), pour cela le service est composé de différents ouvrages :

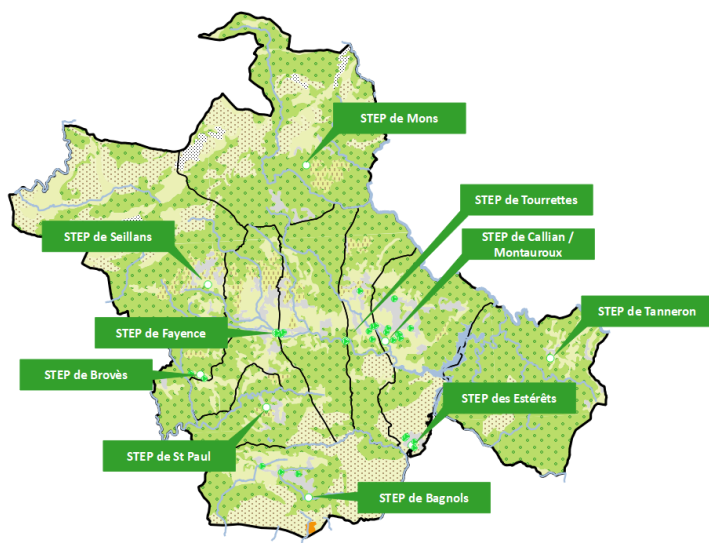
3 1 1 - Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau de collecte s'étend sur 150 km, principalement autour des centres-villes et dans la plaine entre Fayence et Montauroux.



21 postes de relevage
7 Déversoirs d'orage
2 bassins d'orage.

3 1 2 - Epuration et traitement des boues



L'eau traité par les **10 stations d'épuration** se rejette dans le milieu naturel, soit par le biais de vallon comme c'est le cas pour Mons, Tanneron, Brovès, Les Estérêts, Bagnols, soit dans un cours d'eau.

Les usines de Seillans village, Fayence, Tourrettes, Callian / Montauroux, quant à elles restituent l'eau dans le Riou blanc.

Trois grands procédés d'épuration sont mis en œuvre :

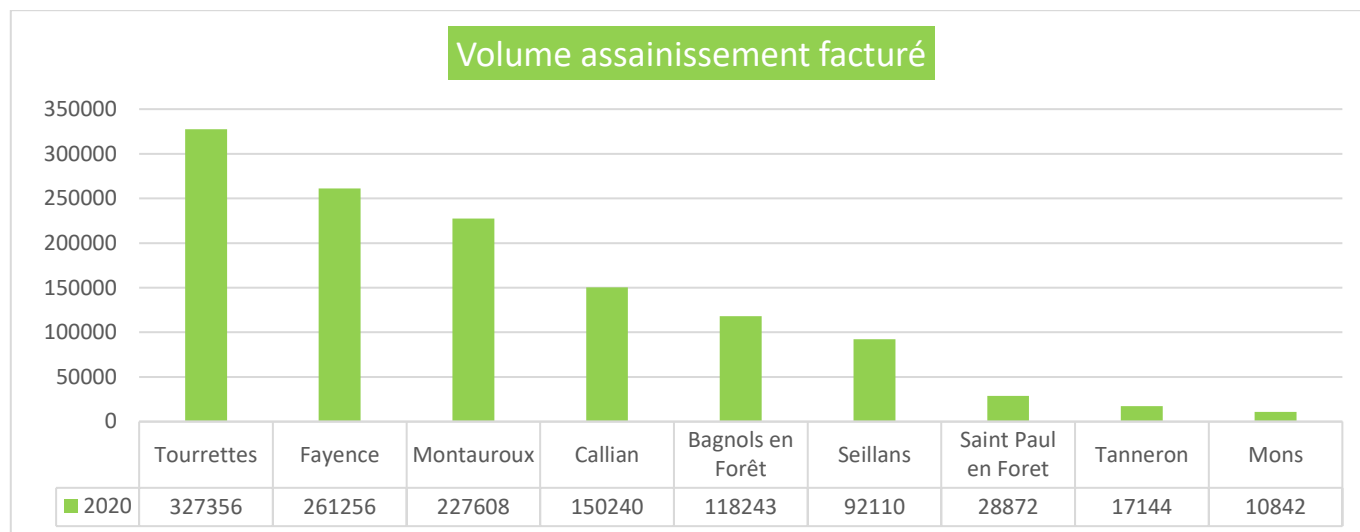
- Lit bactérien
- Filtre planté de roseau
- Boues activées



3 2 - Caractérisation technique du service

3 2 1 - Volumes facturés

Le service public d'eau potable a vendu 1°233 671 m3 pour l'exercice 2020.



3 2 2 - Détail des imports et exports d'effluents

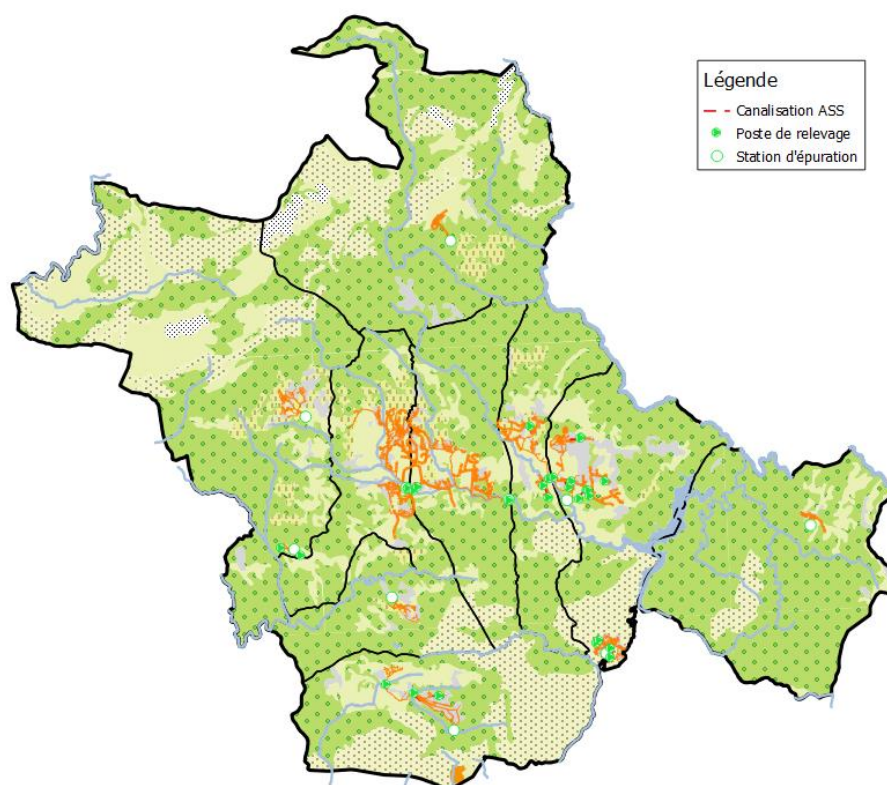
Le site de dépotage de Callian/Montauroux, situé chemin de Fondurane à Montauroux, est équipé pour recevoir les sous-produits de l'assainissement issus du territoire géographique de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF). En 2020, 176 m3 ont été dépotés sur le site.

3 2 3 - Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Aucune autorisation de déversement n'a été accordée en 2020.

3 2 4 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau est constitué de 152.70 km de canalisation de collecte gravitaire et de 5.20 km de canalisation de refoulement.

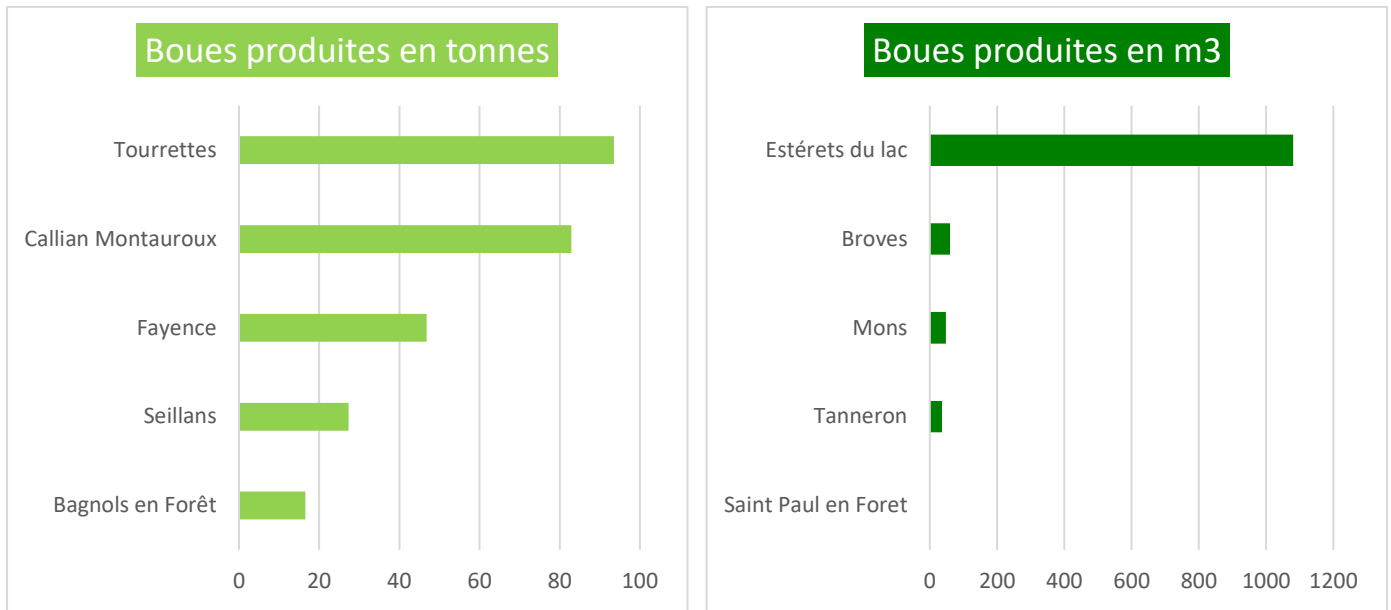


3 2 5 - Ouvrages d'épuration des eaux usées

Non station	Date construction	Capacité de traitement (E.H)	Débit nominal jour temps sec (m3/j)	Procédé de traitement - File eau	Procédé de traitement - File boues
Bagnols en Forêt	2009	4500	667	Boue activée	Filtre bande + séchage solaire
Callian / Montauroux	2017	9200	1805	Boue activée	Déshydratation (presse à vis) + séchage
Fayence	1991	700	1500	Boue activée	Filtre bande + séchage solaire
Mons	1990	900	135	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Estérets du lac	1988	1800	300	Boue activée	Filtre planté de roseau
Saint Paul en Foret	2013	1600	240	Filtre planté de roseau	Filtre planté de roseau
Seillans	1993	2800	465	Boue activée	Filtre à bande
Broves	2000	400	60	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Tanneron	1987	400	NC	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Tourrettes	2003	500	1100	Boue activée	Déshydratation (presse à vis) + séchage

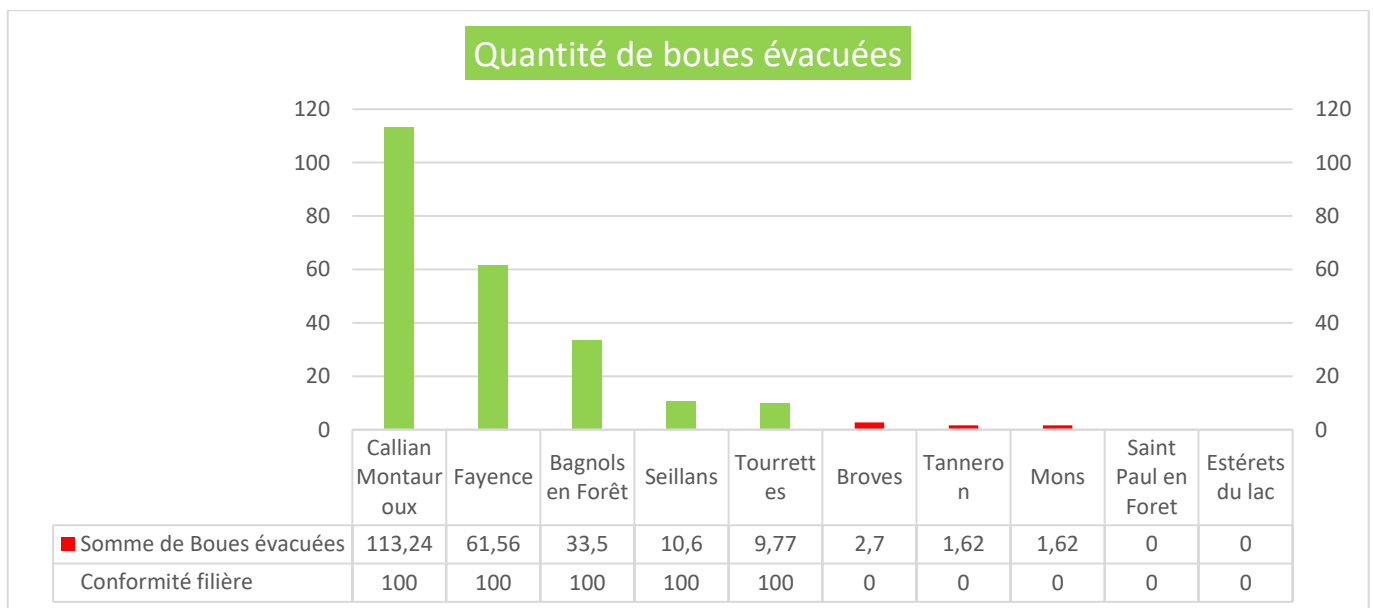
3 2 6 - Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

a - Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



b - Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Les différentes stations d'épuration ont produit l'équivalent 234.61 tonnes de matières sèches qui ont été évacuées vers les plateformes de compostage de Tarascon et Saint Julien le Montagne qui toutes les deux agréées par l'agence de l'eau.



NOTA : Les boues qui sont traitées dans un filtre planté de roseau sont évacuées en moyenne tous les 10 ans.

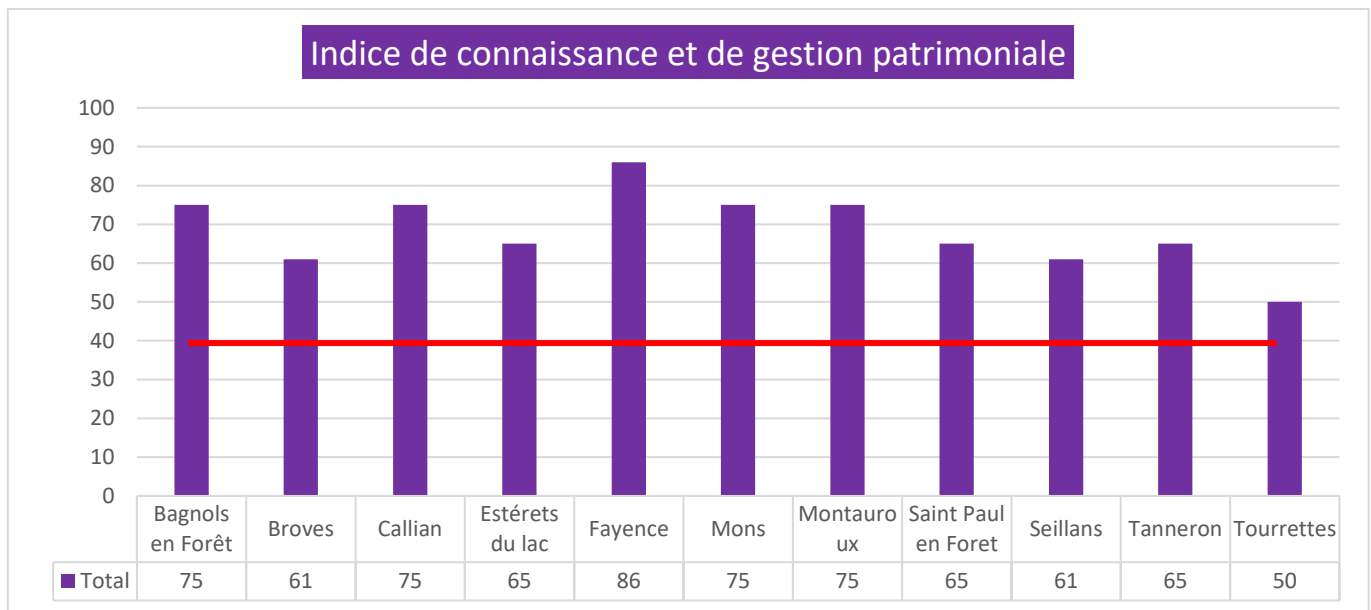
3 3 - Les indicateurs de performance

3 3 1 - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

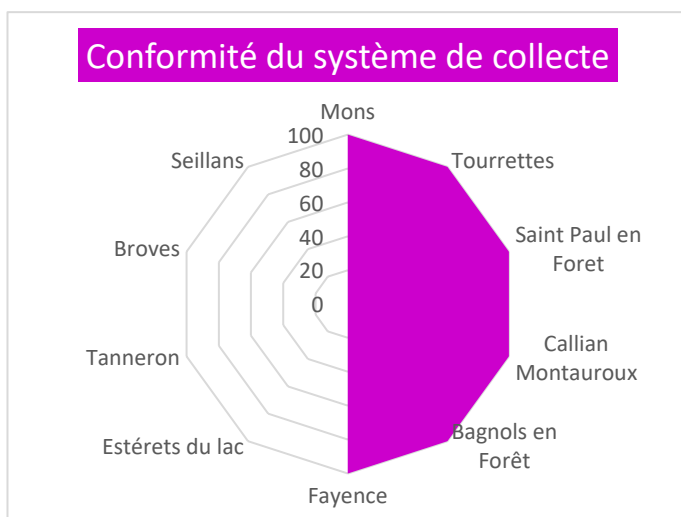
Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Sans zonage d'assainissement collectif établi par la collectivité cet indicateur n'est pas calculable.

3 3 2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



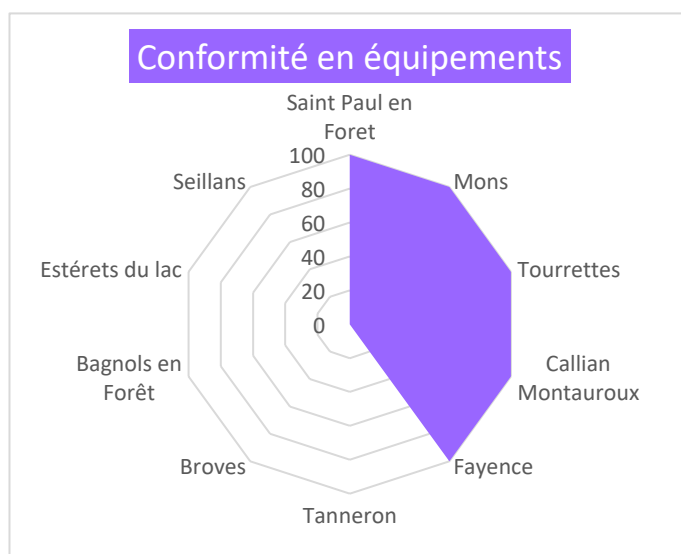
3 3 3 - Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **80%**

3 3 4 - Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

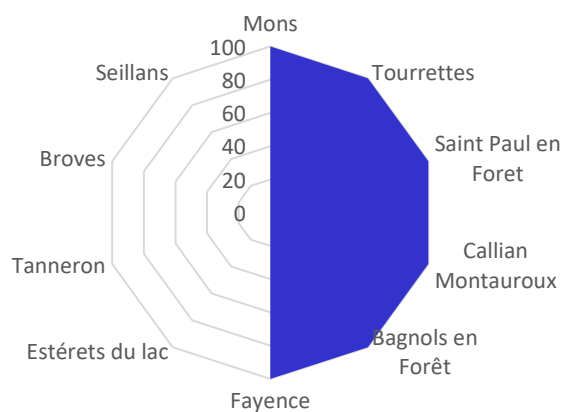


Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **74%**

ouvrages d'épuration (P205.3)

Conformité en performance



Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **80%**

3 3 6 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Voir paragraphe 3.2.6 « Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration »

3 4 - Tarification de l'eau et recettes du service

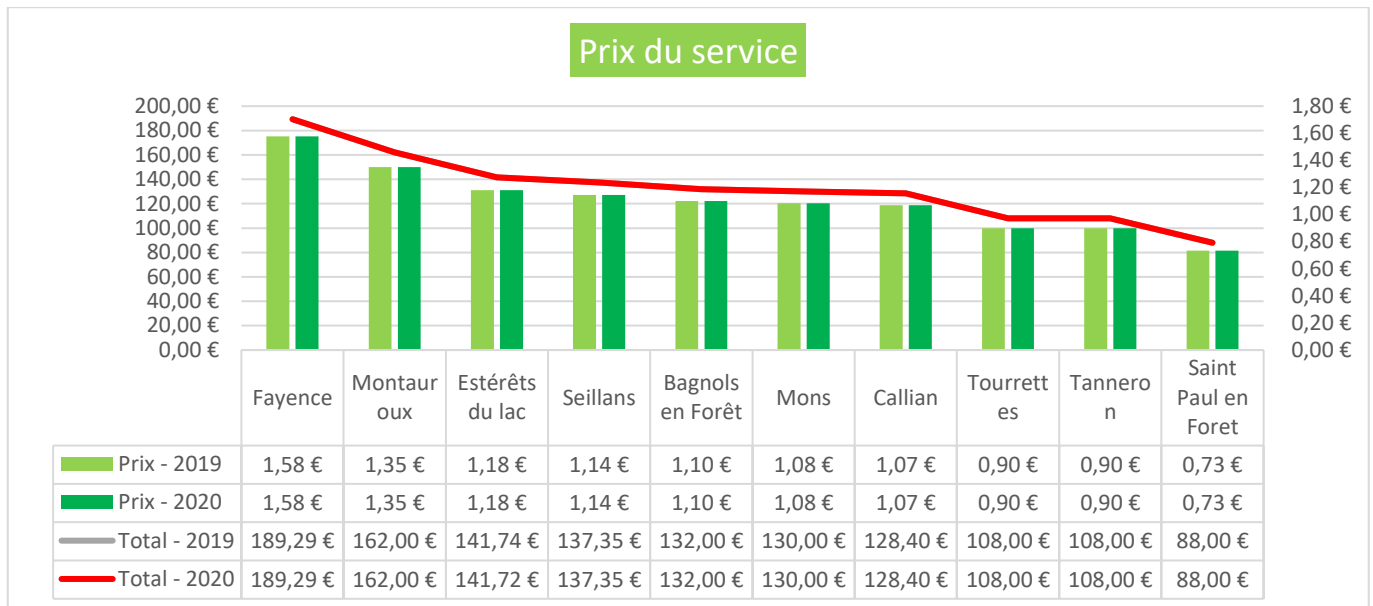
3 4 1 - Modalités de tarification

La facture d'assainissement comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Communes	Structure tarifaire	Fréquence de relève	Fréquence des facturation
Bagnols en Forêt	Monôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Callian	Binôme saisonnier	Février / Juin / Octobre	Mars / Juillet / Novembre
Fayence	Binôme saisonnier par tranche	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Mons	Binôme par tranche	Octobre	Novembre
Estérets du lac	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Montauroux	Binôme saisonnier	Mai / Octobre	Juin / Novembre
Saint Paul en Forêt	Binôme par tranche	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Seillans	Binôme saisonnier	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Tanneron	Binôme par tranche	Octobre	Janvier / Novembre
Tourrettes	Binôme	Mars / Octobre	Avril / Novembre

3 4 2 - Facture d'eau type (D204.0)

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2020 pour l'année 2019 et au 01/01/2021 pour 2020.



Conformément au pacte de transfert, les tarifs ont été maintenus pour l'année 2020. Toutefois quelques ajustements des taux de TVA ont été opérés.

Assainissement 📍 : Mons à 5,5%, Bagnols et les Estérêts du lac à 10% en 2019 et 0,0% en 2020

Décomposition des prix unitaires :

Communes	Part collectivité						Part délégataire				Taxes et redevances	
	Part fixe € HT/an		Tarif de 0 à 60 m3*		Tarif de 61 à 120 m3*		Tarif délégataire		TVA		Redevance modernisation	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Bagnols en Forêt	0,00 €	0,00 €	0,9500 €	0,9500 €	0,9500 €	0,9500 €	0,0000 €	0,0000 €	10	0	0,15 €	0,15 €
Callian	26,40 €	26,40 €	0,7000 €	0,7000 €	0,7000 €	0,7000 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €
Estérêts du lac	0,00 €	0,00 €	0,8012 €	1,0310 €	0,8012 €	1,0310 €	0,2300 €	0,0000 €	10	0	0,15 €	0,15 €
Fayence	51,11 €	51,11 €	0,9670 €	0,9670 €	1,0360 €	1,0360 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €
Mons	40,00 €	40,00 €	0,6000 €	0,6000 €	0,6000 €	0,6000 €	0,0000 €	0,0000 €	5,5	0	0,15 €	0,15 €
Montauroux	24,00 €	24,00 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €
Saint Paul en Foret	0,00 €	0,00 €	0,7000 €	0,7000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €
Seillans	61,75 €	61,75 €	0,4800 €	0,4800 €	0,4800 €	0,4800 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €
Tanneron	0,00 €	0,00 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €
Tourrettes	0,00 €	0,00 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,7500 €	0,0000 €	0,0000 €	0	0	0,15 €	0,15 €

* : Les tranches tarifaire de la commune de Saint Paul en Forêt sont de : 0 à 100 m3 et 101 à 120 m3

Décomposition d'une facture 120 m3

Commune	Part collectivité						Part délégataire				Taxes et redevances			
	Part fixe € HT/an		Part proportionnelle		Total collectivité		Total délégataire		Modernisation		TVA		Total T & R	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Bagnols en Forêt	0,00 €	0,00 €	114,00 €	114,00 €	114,00 €	114,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	13,20 €	0,00 €	31,20 €	18,00 €
Callian	26,40 €	26,40 €	84,00 €	84,00 €	110,40 €	110,40 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Estérêts du lac	0,00 €	0,00 €	96,14 €	123,72 €	96,14 €	123,72 €	27,60 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	14,17 €	0,00 €	32,17 €	18,00 €
Fayence	51,11 €	51,11 €	120,18 €	120,18 €	171,29 €	171,29 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Mons	40,00 €	40,00 €	72,00 €	72,00 €	112,00 €	112,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	7,15 €	0,00 €	25,15 €	18,00 €
Montauroux	24,00 €	24,00 €	120,00 €	120,00 €	144,00 €	144,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Saint Paul en Foret	0,00 €	0,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Seillans	61,75 €	61,75 €	57,60 €	57,60 €	119,35 €	119,35 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Tanneron	0,00 €	0,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Tourrettes	0,00 €	0,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €

3 4 3 - Recettes

Communes	Total des ventes usagers	Dont Partie fixe	Dont Modernisation	Régularisation vente d'eau	Total recette
Bagnols en Forêt	130 067,00 €	0,00 €	17 736,00 €	0,00 €	130 067,00 €
Callian	148 339,00 €	21 781,00 €	22 873,00 €	0,00 €	148 339,00 €
Fayence	372 186,00 €	71 872,00 €	39 256,00 €	0,00 €	372 186,00 €
Mons	18 171,00 €	10 040,00 €	1 626,00 €	0,00 €	18 171,00 €
Montauroux	311 383,00 €	31 466,00 €	36 926,00 €	0,00 €	311 383,00 €
Saint Paul en Foret	22 300,00 €	0,00 €	4 705,00 €	0,00 €	22 300,00 €
Seillans	104 750,00 €	47 882,00 €	13 370,00 €	0,00 €	104 750,00 €
Tanneron	6 330,00 €	0,00 €	2 722,00 €	0,00 €	6 330,00 €
Tourrettes	294 620,00 €	81 839,00 €	49 103,00 €	0,00 €	294 620,00 €
Total général	1 408 146,00 €	264 880,00 €	188 317,00 €	0,00 €	1 408 146,00 €

Les régularisations de vente d'eau correspondent aux dégrèvements accordés conformément à la loi WARSMANN.

Communes	Travaux	Autres prestations de service	Autres recettes	Contribution exceptionnelle
Bagnols en Forêt	9 626,03 €	135,00 €	53 195,71 €	51 470,36 €
Callian	4 154,00 €	1 748,18 €	27 817,67 €	6 325,50 €
Fayence	22 435,02 €	90,00 €	67 902,45 €	26 301,86 €
Mons	5 646,22 €		2 190,00 €	4 687,52 €
Montauroux	53 218,40 €	2 644,78 €	238,42 €	17 884,95 €
Saint Paul en Foret	1 481,00 €		82 456,42 €	8,60 €
Seillans	17 600,00 €	45,00 €	3 973,28 €	51 238,17 €
Tanneron			19 033,11 €	9,31 €
Tourrettes	33 003,30 €	45,00 €	0,00 €	40,33 €
Total général	147 163,97 €	4 707,96 €	256 807,06 €	157 966,60 €

Les autres prestations de service sont principalement issues des frais d'accès au service. Les contributions exceptionnelles proviennent des excédents de fonctionnement des budgets communaux transférés. Les autres recettes correspondent à des subventions de l'agence de l'eau.

3 5 - Financement des investissements

3 5 1 - Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).

Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Communes	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
Bagnols en Forêt	566 124,14 €	636 589,94 €	1 202 714,08 €
Callian	53 892,41 €	7 480,10 €	61 372,51 €
Fayence	341 914,35 €	243 564,27 €	585 478,62 €
Mons	22 203,75 €	2 241,18 €	24 444,93 €
Montauroux	261 926,32 €	200 943,96 €	462 870,28 €
Saint Paul en Foret	7 380,82 €	2 669,43 €	10 050,25 €
Seillans	147 730,02 €	64 715,37 €	212 445,39 €
Tanneron	48 009,39 €	1 744,40 €	49 753,79 €
Tourrettes	132 172,33 €	9 728,40 €	141 900,73 €
Total général	1 581 353,53 €	1 169 677,05 €	2 751 030,58 €

3 5 2 - État de la dette du service

L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31/12/2020.

Exercices	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0,00 €	12 946.56 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	0,00 €
	En intérêts	87 405.89€

3 5 3 - Taux d'épargne brut

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Exercices	2020
Recettes de fonctionnement	1 913 35 €
Dépenses de fonctionnement	1 613 194 €
Epargne de gestion	414 448 €
Résultat financier	114288 €
Epargne brute	300160 €
Taux d'épargne brute (en %)	15.68 %
Capital de la dette	225 541 €
Epargne nette	74 619 €

3 5 4 - Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de :

Communes	Amortissement
Bagnols en Forêt	83 709,00 €
Callian	220 748,67 €
Fayence	262 016,40 €
Mons	34 825,57 €
Montauroux	156 917,02 €
Saint Paul en Foret	27 668,89 €
Seillans	177 702,96 €
Tanneron	92 991,60 €
Tourrettes	193 618,41 €
Total général	1 250 198,52 €

3 5 1 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Travaux 2020

Chemisage divers rue BAGNOLS

Extension EU chemin des granges BAGNOLS

Remplacement conduite EU existante rue de la Poste BAGNOLS

Réseaux EU Centre Ville Optionnelle 1 FAYENCE

3 5 1 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets 2021

Réseau EU Chemin de la Rouvière BAGNOLS

Réseaux EU Centre ville Tranche Optionnelle 2 FAYENCE

STEP du village - Presse à Vis SEILLANS

Travaux de transformation sortie presse STEP TOURRETTES

STEP de Brovès SEILLANS Tranche 1

Bâtiment pour la régie (TRAVAUX) AC

3 6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

3 6 1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Etant donné que 2020 est la première année d'activité de la Régie des Eaux du Pays de Fayence, il n'y a pas eu d'abandon de créance.